

Numéro de dossier du greffe

(Nom du tribunal)

Formule 29C : Avis aux cotitulaires de créances

situé(e) au _____
Adresse du greffe

Bénéficiaire(s)

Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Payeur ou payeuse

Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

À : (nom et prénom officiels et adresse du ou de la cotulaire)

Le tribunal, à la suite d'une cause les opposant, a rendu une ordonnance exigeant que le payeur ou la payeuse verse une somme au ou à la bénéficiaire. Le ou la bénéficiaire ou la personne qui exécute cette ordonnance pour son compte nous a signifié, à moi-même ou à mon entreprise, un avis de saisie-arrêt visant une dette que moi-même ou mon entreprise sommes censés devoir au payeur ou à la payeuse et lui payer. Aux termes de la loi, une dette envers le payeur ou la payeuse comprend à la fois une dette qui n'est payable qu'à lui ou à elle ou qui l'est également à une ou plusieurs autres personnes. Selon mes dossiers ou ceux de mon entreprise, vous êtes une de ces « autres personnes » titulaires d'une partie de la dette dont moi-même ou mon entreprise sommes redevables au payeur ou à la payeuse.

- Conformément à l'avis de saisie-arrêt, j'ai payé la moitié
- Conformément à une ordonnance du tribunal, j'ai payé \$

de la dette dont moi-même ou mon entreprise vous sommes redevables conjointement, à vous-même et au payeur ou à la payeuse. Cette somme est conservée pendant 30 jours par :

- le greffier du tribunal
- le directeur du Bureau des obligations familiales au (adresse)

SI VOUS CROYEZ QUE MOI-MÊME OU MON ENTREPRISE AVONS PAYÉ DES SOMMES QUI VOUS APPARTIENNENT LÉGALEMENT, vous disposez de 30 jours, à compter du moment où le présent avis vous est signifié, pour signifier la formule 29G (contestation du ou de la cotulaire de la créance) et la déposer auprès du tribunal. Vous pouvez obtenir un exemplaire de cette formule auprès de votre avocat ou du greffe. Vous devez ensuite en signifier une copie dûment remplie aux personnes suivantes :

- a) moi-même ou mon entreprise, à l'adresse ci-dessous;
- b) le payeur ou la payeuse et le ou la bénéficiaire;
- c) le greffier du tribunal ou le directeur, selon celui qui conserve les sommes.

Vous pouvez effectuer la signification par n'importe laquelle des méthodes énoncées à la règle 6 des *Règles en matière de droit de la famille*, y compris par la poste, par messagerie et par télécopie. Une fois la formule signifiée, vous devez la déposer auprès du tribunal, avec une preuve de sa signification (formule 6B). Le tribunal peut alors tenir une audience sur la saisie-arrêt afin de déterminer vos droits.

SI VOUS N'AGISSEZ PAS DANS LES 30 JOURS, vous ne pourrez pas contester plus tard la saisie-arrêt, par le ou la bénéficiaire, de la dette dont moi-même ou mon entreprise sommes conjointement redevables à vous-même et au payeur ou à la payeuse.

Signature de la personne qui présente le présent avis ou de son avocat(e) _____
Date de la signature _____

Dactylographiez ou écrivez en caractères d'imprimerie les nom, adresse aux fins de signification, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique de la personne ou de son avocat(e) (le cas échéant)